

## ***SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2017***

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre novembre, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le seize novembre deux mil dix-sept, sous la présidence de M. Gino GOMMÉ, Maire.

### **Etaient présents :**

- Madame MOREL Christine, Messieurs LAUNOIS Sylvain, MADIC Jules, adjoints,
- Madame CHARLES Mélanie, conseillère municipale,
- Messieurs ADAM Laurent, DUBREUIL Mathieu, HÉNIN Frédéric, LEJAY Gilles, LESAGE Mickaël, NÉMAUSAT Pierre, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Monsieur PAPOIN Daniel 4<sup>e</sup> adjoint (pouvoir à M. LAUNOIS), Mesdames BERANEK Sonia (pouvoir à M. HÉNIN), REZÉ Christèle (pouvoir à M. GOMMÉ), Messieurs BONNET Gérard (pouvoir à M. MADIC), conseillers municipaux.

**Absent :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Madame CHARLES Mélanie.

Le Maire ouvre la séance à 18 heures 33 minutes.

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal sur le dernier compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2017, l'Assemblée adopte ce compte-rendu.

### **I – AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DES AIRES DE JEUX**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Ville de Château-Renault qui indique qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention pour la réalisation d'un groupement de commandes pour le contrôle des équipements sportifs et des aires de jeux.

Il demande donc à l'assemblée son aval pour signer cette convention.

M. NÉMAUSAT demande combien cela coûte à la Commune. Mme MARTIN répond entre 50 et 60 € environ par an.

Après délibération, le Conseil à la majorité des présents et des votants (1 abstention) accorde l'autorisation au Maire de signer cette convention.

### **Délibération n°65/2017**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la Ville de Château-Renault qui sollicite le conseil municipal de Neuville-sur-Brenne pour autoriser Monsieur GOMMÉ à signer la convention de groupement de commandes pour le contrôle des équipements sportifs et des aires de jeux, l'ancienne convention étant échue.

Un exemplaire de cette convention est donné à chaque élu. Dans celle-ci il est expliqué la façon dont sont réalisés les contrôles, leurs périodicités et la liste des équipements à contrôler. (copie jointe).

Une fois ces explications fournies, Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur cette autorisation.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité des présents et des votants (1 abstention), autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **II – DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1/2017 SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique au Conseil de la nécessité de prendre une décision modificative de crédits n°1/2017 sur le service Assainissement pour pallier à un manque de crédits sur le compte 6215 Mise à disposition de personnel, manque dû à la réactualisation des salaires. Elle s'établit comme suit :

### **Dépenses de fonctionnement :**

C/61523	Entretien réseaux	- 230,00 €
C/6215	Charges de personnel	+ 230,00 €

L'assemblée, après délibération à l'unanimité des présents et des votants, accepte cette décision modificative de crédits sur le service Assainissement.

### **Délibération n°66/2017**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative de crédits pour palier à un manque de crédits en ce qui concerne la mise à disposition du personnel communal au service de l'assainissement. Elle s'établit comme suit :

### **Dépenses de fonctionnement :**

C/61523	Entretien réseaux	- 230,00 €
C/6215	Charges de personnel	+ 230,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents adopte cette décision modificative de crédits n°1/2017 sur le Service de l'Assainissement et charge Monsieur le Maire de son application.

## **III – DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°3/2017 SUR LE BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative de crédits n°3/2017 pour pallier à un manque de crédits sur la ligne d'investissement Programme renouvellement de l'éclairage public suite à la réception d'une facture du SIEIL pour 80.40 € qui n'a pas pu être imputée en fonctionnement. Elle s'établit donc comme suit :

### **Dépenses d'investissements**

C/2041582 P176	Mise aux normes Eclairage Public	+ 81,00 €
----------------	----------------------------------	-----------

### **Recettes d'investissements**

C/021	Autofinancement fonctionnement	+ 81,00 €
-------	--------------------------------	-----------

### **Dépenses de Fonctionnement**

C/22	Dépenses imprévues	- 81,00 €
C/023	Autofinancement investissement	+ 81,00 €

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité des présents et des votants donne son accord sur cette décision modificative.

### **Délibération n°67/2017**

Monsieur le Maire indique que suite à la réception d'une facture du SIEIL pour un montant de 80,40 € qui concerne des travaux d'éclairage public, il est nécessaire de prendre une décision modificative de crédits pour pallier à un manque de crédits sur la ligne d'investissement concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public. Elle s'établit donc comme suit :

#### **Dépenses d'investissements**

C52041582 P176 Mise aux normes Eclairage Public + 81,00 €

#### **Recettes d'investissements**

C/021 Autofinancement fonctionnement + 81,00 €

#### **Dépenses de Fonctionnement**

C/22 Dépenses imprévues - 81,00 €

C/023 Autofinancement investissement + 81,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents adopte cette décision modificative de crédits n°3/2017 sur le Budget Principal et charge Monsieur le Maire de son application.

\*\_\*\_\*\_\*

### **Etats des comptes administratifs au 15.11.2017**

Pour répondre à la demande de Monsieur NEMAUSAT, lors de la dernière séance du Conseil du 27 octobre, il est présenté les états des comptes administratifs des services eau et assainissement et du budget principal au 15 novembre 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MARTIN, qui détaille chaque compte administratif. Pour les services eau et assainissement, les résultats sont excédentaires tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement.

Pour le Budget Principal, il y a un déficit en investissement dû au déficit antérieur reporté. Les factures du terrain multisports ne sont pas encore mandatées et les subventions ne sont pas encore versées juste un acompte de 30 % sur la DETR. Il faut donc s'attendre en fin d'année à un déficit plus élevé du fait de la différence entre le coût définitif du terrain multisports et les subventions accordées, il serait de l'ordre d'environ 30.000 € en plus. Pour ce qui est du fonctionnement il y a un excédent du fait du basculement de 45.000 € sur l'excédent de fonctionnement du service Eau vers le budget principal.

Madame MARTIN demande au conseil s'il y a des questions, pas de question, donc Monsieur le Maire reprend la parole pour passer aux questions diverses.

#### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

##### **1°) Terrain multisports :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de la Sté Hubert pour des travaux supplémentaires qui ont été effectués ce terrain. Ce sont Messieurs LAUNOIS et PAPOIN qui

ont reçu en mairie M. HUBERT pour l'explication de celui-ci. Dans ce devis, il facture un apport de terrain de remblai et des bordures de trottoirs le long du chemin menant à ce terrain. Monsieur LAUNOIS lui a précisé que la ligne budgétaire était calculée au plus juste et que ce coût supplémentaire n'est pas prévu, et d'autant que ces travaux ont été décidés sans l'aval de la Municipalité et qu'il allait en parler au conseil mais que la réponse serait sûrement négative. Monsieur HUBERT n'a pas semblé insister.

Monsieur le Maire demande donc son avis au Conseil, qui à l'unanimité refuse de payer ces travaux supplémentaires n'étant pas à l'origine de ceux-ci.

Il indique ensuite aux élus qu'il a demandé à l'entreprise Passesports d'attendre le printemps pour peindre la piste de course, en effet le bitume doit se délayer afin que les solvants continus dans celui-ci se résorbent pour permettre une meilleure accroche de la peinture.

Madame CHARLES signale qu'elle a discuté par le constructeur du terrain et que les matériaux manquants (buts, etc...) devraient être livrés la semaine prochaine, et qu'en ce qui concerne le gazon, il n'a pas de date précise de livraison mais cela ne devrait pas tarder.

Monsieur LAUNOIS insiste sur le fait qu'il faudra l'inaugurer une fois cet équipement terminé complètement soit aux environs du printemps 2018.

## 2°) Devis extincteurs et alarme :

Monsieur HÉNIN souhaite pouvoir étudier ces devis plus attentivement et qu'ensuite la commission des bâtiments se prononce. Il indique qu'il suit cette affaire depuis le mois de juillet et qu'il a eu beaucoup de difficultés à obtenir ces devis.

Madame MOREL lui répond que la secrétaire se trouve devant la même problématique lorsqu'elle demande des devis.

Pour étudier ces devis entre autre, il est décidé de réunir la commission des bâtiments, le 24 janvier 2018 à 18 h 00, à l'ordre du jour sera également analysé l'utilisation des locaux notamment le 2<sup>e</sup> vestiaire du foot. A ce propos, Monsieur le Maire informe les élus de la demande de l'association de football de pouvoir utiliser ce 2<sup>e</sup> vestiaire pour les matchs. Monsieur NEMAUSAT demande si les compteurs ont été relevés comme il en avait été décidé.

Monsieur le Maire lui répond que oui et que la secrétaire aimerait avoir l'adresse de la personne, pour facturer cette utilisation.

## 3°) Intervention de M. HÉNIN :

Il demande quels sont les futurs projets pour l'an prochain. Monsieur le Maire lui répond qu'il veut absolument que des travaux de voirie soient entrepris, que depuis 2 ans rien n'a été réalisé et que la voirie se dégrade de façon importante à certains endroits (chemin des haies, du mesnil et la rue des écoles). Monsieur LAUNOIS craint que si l'on refait la rue des écoles, les automobilistes rouleront encore plus vite. M. GOMMÉ propose d'y mettre du bicouche (gravillonnage), plutôt que du bitume, pour les en dissuader. Monsieur HÉNIN demande à ce que de travaux soient réalisés en calcaire devant son entrée impasse du pivert

ainsi que dans la rue du paradis. Devant chez lui, il a du mal à rentrer son véhicule et le pot d'échappement touche.

Monsieur LAUNOIS demande alors qu'il soit fixé une date pour une commission de voirie mais d'attendre que M. PAPOIN qui en fait partie, puisse être présent. Sinon un mercredi matin vers 8 h 30 conviendrait à tout le monde.

4°) Carrefour rue du Tronchot – Rue du Gabon :

Il est évoqué la dangerosité du carrefour rue du Tronchot – Rue du Gabon du fait d'une haie qui empêchent une bonne visibilité par les automobilistes qui fréquent cette rue. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une double haie, l'un appartenant au propriétaire de la maison qui fait l'angle et l'autre vraisemblablement à la Commune. Le propriétaire veut bien faire quelque chose de son côté mais il ne veut pas toucher à la haie qui ne lui appartient pas. Alors il faut soit envisager la pose d'un miroir ou la suppression de cette haie gênante. A voir avec la commission de voirie.

5°) Enfants se déplaçant le long de la RD43 pour aller au Collège :

Monsieur le Maire signale au conseil, qu'il a été interpellé par un automobiliste qui lui a fait savoir qu'un groupe d'enfants se déplaçant à pied pour aller au Collège ne portent pas de gilets jaunes et que le matin, il fait encore nuit et qu'il est difficile de les apercevoir même s'ils sont raisonnables et ne font que marcher sur les bas-côtés. Monsieur le Maire pense savoir qui sont ces enfants et se propose d'aller voir la famille pour leur expliquer la situation. Monsieur HENIN se propose même de fournir une dizaine de gilets gratuitement.

6°) Repas de Noël de la cantine scolaire :

Madame MARTIN demande aux conseillers de noter que le prochain repas de Noël de la cantine aura lieu le 21 décembre. Ce repas servi aux enfants ne tient compte que des conseils de la diététicienne et rapporte qu'il en est de même pour les autres repas dorénavant même si l'on sait pas avance que les enfants n'aimeront pas, ceci afin d'éviter des remarques acerbes mais anonymes de certains parents. Un mot sera remis dans chaque cahier des enfants qui indiquera que ce repas est ouvert à tous les enfants même ceux ne mangeant pas à la cantine moyennant le prix facturé maternelle ou primaire.

Sont inscrits pour ce repas : Mme CHARLES, Messieurs LAUNOIS, NEMAUSAT, LESAGE, M. et Mme GOMMÉ, et M. HÉNIN qui le confirmera plus tard.

7°) SAFÈGE :

Monsieur le Maire confirme la réunion avec le Cabinet SAFEGE qui aura lieu le 12 décembre à 10 h en mairie, dont les élus ont eu connaissance par mail, elle aura pour but de présenter la stratégie à envisager pour supprimer les problèmes d'odeurs et de rejets de la station d'épuration de la Commune. Les élus de Château-Renault seront conviés à cette

réunion, pour le refoulement éventuel des eaux usées de cette station vers celle de cette Commune.

8°) Congrès des Maires au Vinci :

Il aura lieu le jeudi 30 novembre au Vinci, sont inscrits Messieurs GOMMÉ et LAUNOIS.

9°) Repas traditionnel entre personnel et élus :

Monsieur LAUNOIS demande à ce que l'on fixe une nouvelle date pour ce traditionnel échange entre personnel et élus. La précédente date ayant été annulée faute de réponses.

La date est fixée au samedi 10 février 2018.

Le personnel aurait aimé manger au buffet asiatique de Tours Nord, mais les élus souhaitent faire vivre les entreprises locales, donc M. LAUNOIS va se renseigner auprès du restaurant « Le Lurton » à Château-Renault et M. DUBREUIL, à celui de Prunay-Cassereau.

Monsieur HÉNIN souhaiterait que la Commune fasse un geste envers les conseillers méritants et qu'ils ne payent pas leurs repas, ce à quoi lui répond M. LAUNOIS qu'il n'est pas d'accord et que les conseillers ont acceptés la fonction et que c'est du bénévolat et qu'il est parfaitement d'accord quant à lui de payer son repas. Libre à chacun de venir ou pas.

10°) Vœux du Maire 2018 :

Monsieur HÉNIN demande quelle est la date des Vœux du Maire 2018 et si il est prévu d'inviter les partenaires ayant participer par leurs dons à la vie du site internet et les personnes méritantes. Madame MARTIN lui répond que c'est prévu et que les neuvillois sont avertis par une affiche dans le tableau extérieur de la mairie et au moyen d'un encart dans la NR.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Vœux du Maire auront lieu le Vendredi 5 janvier à 19 h et qu'en 2019, ce sera le Vendredi 4 janvier à 19 h.

Madame MOREL trouve que cette date n'est pas la bienvenue puisque c'est encore pendant les vacances de Noël.

Monsieur le Maire lui répond que c'est une question d'agenda par rapport aux autres communes et que c'est la tradition de retenir le vendredi de la première semaine de janvier.

11°) Intervention de M. DUBREUIL :

Il signale que l'éclairage public dans le centre bourg s'éteint beaucoup trop tôt. Monsieur le Maire lui répond qu'il a demandé au SIEIL de régler le problème, celui-ci ayant pris la compétence de l'éclairage public. M. LOISEAU doit contacter l'entreprise qui a posé le poste électrique rue des écoles, la Commune ne possédant pas la clé et ne pouvant donc plus intervenir sur celui-ci. M. GOMMÉ va revoir M. LOISEAU pour faire un point sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire.

12°) Intervention de M. LAUNOIS :

Monsieur LAUNOIS explique que M. FOUANON lui a parlé que le souffleur à feuilles de la Commune commence à être très fatigué et qu'il serait bon de prévoir dans les projets 2018, le remplacement de celui-ci. Après en avoir discuté avec Madame MARTIN, elle suggère de le passer sur le Service de l'Assainissement puisqu'il sert autant à la Commune qu'à ce Service. Il trouve l'idée bonne. Monsieur le Maire en prend note pour l'établissement du budget 2018.

13°) Interventions de M. HÉNIN :

- **Pont du bief de la Brenne** : M. HENIN demande si nous avons eu une réponse de Monsieur BOUCHET quant aux difficultés de circulation sur le pont soulevées lors du conseil du 22 septembre 2017. M. GOMMÉ répond que nous n'avons toujours pas de réponse. M. HENIN demande à Monsieur GOMMÉ de renouveler cette demande auprès de cette personne.

- A ce jour nous n'avons aucune nouvelle de **l'aménagement du carrefour de la ménagerie** pour lequel un dossier est parvenu au Ministère à Paris ; concernant la ligne blanche continue que nous avons demandée sur la nationale 10 aux abords du même carrefour, celle-ci a été refusée verbalement par la DIR NO : M. HENIN demande au conseil si nous nous arrêtons là ? Nous n'affichons aucune détermination pour ces deux dossiers pour lesquels nous étions pourtant soutenus par Mme GREFF et le cabinet de la Préfecture. Depuis plus aucune nouvelle. M. HENIN demande à Monsieur GOMMÉ de réaliser un courrier à la DIR pour demander une réponse écrite et justifiée, puis de relancer ces dossiers auprès de M. LABARONNE, notre nouveau député et le cabinet de la Préfecture.

Monsieur NEMAUSAT que M. LABARONNE a une permanence à Château-Renault le samedi 2 décembre.

Monsieur le Maire va demander à M. DURUP, une réponse écrite et va relancer le Ministère et la Préfecture sur ces dossiers.

- **La Roue Tourangelle** : Pour cette manifestation il sera indispensable de trouver neuf signaleurs. Une attention particulière devra être portée sur l'état de la rue des écoles et reboucher les principaux trous car les coureurs emprunteront cette rue dans le sens de la descente. D'autre part M. HENIN estime que le rôle du conseil municipal est essentiel pour insuffler cette organisation à Neuville et espère pouvoir constituer une équipe, entouré de quelques conseillers pour mener à bien l'accueil de cette course professionnelle le Jour de Pâques, mal placé, il le convient et reste dans l'attente d'une réponse de tous les conseillers au plus tard le 15 février 2018. Monsieur le Maire lui répond qu'il sera présent. M. LAUNOIS ne sait pas encore s'il sera présent. La date étant trop loin pour pouvoir répondre.

- **Cérémonies des 8 mai et 11 novembre 2018** : M. HÉNIN propose la présence d'une petite section en armes afin de donner un caractère plus solennel à la prochaine cérémonie du 11 novembre qui sera celle du centenaire de l'Armistice de 1918. Pour ce faire il sera nécessaire de réaliser une demande auprès de la base aérienne de Tours, mais au préalable il souhaite avoir l'avis du conseil. D'autre part M. HÉNIN recherche un joueur de clairon ou pourquoi pas

un sonneur de corps pour se joindre à nos cérémonies et interpréter une sonnerie aux morts pour honorer leur mémoire. Monsieur le Maire ni voit aucun inconvénient et le conseil y est favorable également et charge M. HÉNIN de ce dossier.

- **Clé gallo-romaine** : M. HÉNIN demande si nous avons eu une réponse du Service Régional de l'Archéologie, concernant la clé gallo-romaine qui avait été trouvée sur le chantier de fouilles, avant la construction du lotissement des hirondelles. Madame MARTIN lui répond qu'elle a reçu un courrier de Service mais que l'adresse était bien celle de la Mairie, mais le corps du document concerné la Mairie de Montlouis-sur-Loire, elle a donc téléphoné à ce Service où il lui a été répondu de renvoyer ce courrier en expliquant l'erreur mais depuis le renvoi de ce courrier, plus rien ne s'est passé. Aussi, n l'absence de réponse, Mme Charles et M.HÉNIN sont chargés de renouveler et relancer cette demande auprès de l'interlocutrice que M. HÉNIN avait eu en direct.

- **Les devis reçus en mairie** : M. HÉNIN précise qu'outre le fait que les devis relevant d'une commission doivent être au préalable bien discutés par les membres de cette commission, il pense qu'il n'est pas raisonnable de réaliser le choix d'un devis que l'on découvre le jour même du conseil et estime que les élus doivent au moins avoir la possibilité de prendre connaissance de ces devis dans la pochette préparatoire du conseil. Il estime que découvrir les devis le jour du conseil prive l'assemblée de toute réflexion. Mme Martin précise qu'elle a inséré quelques devis aujourd'hui même et que c'est normal que tous les conseillers puissent en avoir connaissance mais que cela ne veut pas dire qu'il doit y avoir forcément une décision prise à la réunion de conseil où ils sont présentés et que la décision peut être prise ultérieurement. M. HENIN répond qu'il s'agit bien sûr uniquement des devis que nous découvrons le jour du conseil pour lesquels nous devons nous prononcer le jour même.

Madame MOREL indique que pour les devis du terrain multisports il n'y avait pas le choix autre que de se prononcer au conseil de juillet puisque sinon les subventions n'auraient pu être obtenues.

Monsieur NEMAUSAT aimerait un peu plus de suivi dans les dossiers et un plan d'actions.

- **Association de la Gymnastique Bien Être Neuvilleoise** : M. HÉNIN évoque les difficultés financières de l'association Gym bien-être, liées principalement à une baisse de l'effectif en raison d'un départ de plusieurs adhérents, probablement en raison d'activités similaires proposées par exemple par l'élan Coluche à des prix défiant toute concurrence ainsi que de l'ouverture du centre aquatique intercommunal. Des difficultés aussi pour remplacer un professeur qui part en retraite. La traditionnelle marche de la gymnastique du mois de mars est malheureusement annulée. M. HÉNIN remercie les membres de la commission des finances de tenir compte de cet état de fait lors de la prochaine attribution des subventions. La présidente s'inquiète de la survie de son association.

- **Éclairage public place de la Mairie** : M. HÉNIN évoque, le mauvais éclairage des abords du foyer rural dont plusieurs personnes se plaignent à la sortie des différentes manifestations depuis la mise en place des nouveaux éclairages installés par le SIEIL. Il propose la mise en place d'une temporisation de l'éclairage extérieur qui résoudrait en partie ce problème lors de la fermeture du bâtiment. L'efficacité des nouveaux éclairages LED n'est pas escomptée.

- **Conseil d'école** : M. HÉNIN demande qui est en charge de répondre aux diverses demandes du Conseil d'École. M. NEMAUSAT lui répond qu'il ne répond plus aux demandes de ce conseil puisqu'elles sont redondantes et qu'il a beau être expliqué à ces personnes que la Commune ne peut pas financer un équipement sportif comme un gymnase vu les coûts importants d'un tel équipement, ou d'une nouvelle classe en remplacement du préfabriqué en ne sachant pas si à l'avenir une classe ne fermera pas, bien qu'à Neuville-sur-Brenne, les effectifs restent stables. Monsieur le Maire souligne le fait mais encore pour combien de temps.

M. NEMAUSAT explique ensuite que la Communauté de Communes avait diligenté le Cabinet ANATER pour l'étude de la création d'une micro-crèche dans le secteur des Hermites et qu'au vu des résultats, il s'avère que la population enfantine se restreint et que là aussi vu les coûts, cet équipement ne se fera pas.

Monsieur HÉNIN ayant fini ces interrogations, Monsieur le Maire reprend la parole pour lire la lettre de remerciements du Club des Aînés pour l'attribution de la subvention communale 2017.

14°) Intervention de Madame MOREL :

Elle fait part de ses craintes concernant les fissures à l'église. Elles s'élargissent de plus en plus, et le témoin posé à lâcher. Est la structure de la pierre qui travaille ? ou comme le dit M. DUBREUIL peut être la charpente malgré qu'elle ait été changée pousse t'elle les murs ?

Il se propose en tant que charpentier couvreur d'aller voir ce qui peut se passer et tenir au courant la Municipalité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 22 minutes.**

- délibération n°65/2017 : Autorisation à M. le Maire à signer la convention pour la passation du groupement de communes pour le contrôle des équipements sportifs et aires de jeux,
- délibération n°66/2017 : Décision modificative de crédits n°3/2017 sur le Budget Communal,
- délibération n°67/2017 : Décision modificative de crédits n°1/2017 sur le Service Assainissement.

<b>M. GOMMÉ</b>	<b>M. MADIC</b>	<b>Mme MOREL</b>	<b>M. LAUNOIS</b>
<b>M. ADAM</b>	<b>Mme BÉRANEK</b> (pouvoir à M. HÉNIN)	<b>M. BONNET</b> (pouvoir à M. MADIC)	<b>Mme CHARLES</b>
<b>M. DUBREUIL</b>	<b>M. HÉNIN</b>	<b>M. LEJAY</b>	<b>M. LESAGE</b>

<b>M. NÉMAUSAT</b>	<b>M. PAPOIN</b> (pouvoir à M. LAUNOIS)	<b>Mme REZÉ</b> (pouvoir à M. GOMMÉ)	